Ouestions orales

Des voix: C'est honteux.

M. McGrath: Si le député de Northumberland-Miramichi était présent, je lui aurais fait la même proposition qu'à mon collègue le député de Saint-Jean. De toute façon, mon message lui parviendra. J'ajoute, à l'intention du député, que nous avons l'intention d'essayer de refaire travailler les véritables pêcheurs—je dis bien véritables—qui reçoivent encore une indemnité. Nous allons d'abord procéder à une consultation.

Le député sait bien, peut-être mieux que n'importe qui parmi nous, que la conjoncture a considérablement changé dans les provinces de l'Atlantique depuis l'année 1972, qui a été une mauvaise année pour la pêche. C'est maintenant une activité très lucrative qui possède un énorme potentiel, et l'on peut envisager la réouverture de certains secteurs. Nous voulons donner aux personnes qui reçoivent des indemnités, et qui sont encore capables de pêcher, la possibilité de redevenir pêcheurs.

L'ENVIRONNEMENT

L'AÉROPORT MUNICIPAL DE HAMILTON—L'ENQUÊTE ÉCOLOGIOUE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'ai un question à poser au ministre de l'Environnement, au sujet de l'aéroport municipal de Hamilton. Selon des bruits assez répandus, il semblerait qu'une enquête écologique fédérale vienne entraver encore une fois l'agrandissement de cet aéroport. Le ministre peut-il donc nous dire s'il en a discuté avec le ministre des Transports ou s'il faut vraiment une nouvelle étude d'environnement?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Le député a soulevé une question relativement importante pour la population de Hamilton. Un certain nombre d'études ont été consacrées à l'impact écologique de l'agrandissement de l'aéroport, comme le sait le député. J'estime maintenant qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre une nouvelle enquête écologique et j'ai fait part de mon opinion au ministre des Transports.

LA SANTÉ

DEMANDE D'ÉTUDE DE LA PRÉSUMÉE DÉGRADATION DE L'ASSURANCE-MALADIE—LES MESURES CORRECTIVES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Devant l'inquiétude croissante causée dans le public par la dégradation de l'assurance-maladie, démontrée d'ailleurs par une pétition récente de près de 300,000 Ontariens, et devant la détermination des médecins albertains de défendre la facturation de suppléments malgré une récente hausse d'honoraires de 15 p. 100, et considérant que les gouvernements conservateurs comme ceux du Nouveau-Brunswick réduisent leurs budgets de santé en même temps qu'ils affectent à d'autres usages une partie des subventions fédérales de santé, le ministre voudrait-il dire à la Chambre si son

ministère, en dehors de l'étude Hall, étudie les dangers sérieux qui se posent pour notre système national d'assurance-maladie et, dans ce cas, pour quelle raison ne peut-on pas prendre immédiatement des mesures pour y remédier?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Puis-je dire au député et à tous ceux que ce sujet préoccupe que l'étude Hall que j'ai demandée en septembre va porter sur l'ensemble de la question. Et comme je l'ai dit alors à la Chambre, il est très important qu'on analyse sous tous leurs aspects les principes de l'assurance-maladie, dans l'optique des lignes directrices à adopter, en évitant tout affaiblissement de ces principes. Voilà pourquoi j'ai demandé au juge Hall de bien vouloir se charger de cette mission, et c'est une bonne façon de procéder en ce moment. Le rapport paraîtra en avril et tous les députés examineront avec intérêt ses recommandations. Je ferai moi-même mes recommandations à ce moment-là.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je comprends les remarques du ministre. Néanmoins, puisque dans certains cas, comme celui qui nous occupe, les études économiques entreprises ont prouvé de façon définitive que les frais imposés aux utilisateurs, par exemple la somme de \$10 qu'on exige par consultation médicale au Nouveau-Brunswick, limitent . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a l'intention de poser une question supplémentaire, qu'il en arrive au point.

M. Ogle: Je voudrais demander au ministre s'il a prévu quelque chose de particulier au sujet de la somme de \$10 exigée pour chaque consultation au Nouveau-Brunswick.

M. Crombie: Le juge Emmett Hall a pris connaissance de toutes les études relatives à la loi sur les soins médicaux de 1968 ou à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques de 1958 qu'ont entreprises certaines provinces. On en choisira une, par exemple, pour l'Ontario, où les médecins de cette province ne veulent plus être conventionnés. Elle nous fournira, j'en suis sûr, de nombreux conseils judicieux. Il demeure que certaines provinces s'occupent de ces problèmes à leur façon. Elles entreprennent des études dont les rapports sont communiqués au juge Hall.

Je comprends que certains députés souhaitent que nous adoptions des mesures immédiatement. Disons que je suis convaincu que le régime d'assurance médicale est un programme social très apprécié de la population canadienne et qu'il mérite que nous y consacrions toute notre attention et que nous examinions bien l'affaire avant de prendre quelque mesure que ce soit. Il est arrivé parfois dans le passé que des mesures adoptées précipitamment aient engendré des situations regrettables. En effet, d'anciens députés de gouvernements précédents ont déclaré que certaines idées qui leur avaient paru excellentes à première vue se sont révélées décevantes, un peu trop tard hélas. Nous devrions laisser au juge Hall tout le temps nécessaire pour nous préparer un bon rapport sur le régime d'assurance médicale.